Mesures d'aides aux associations, pendant la crise sanitaire COVID -19

Secteurs d'activités	Nature de l'aide	contact
CULTURE	le Ministère de la Culture prévoit des dispositifs d'aide spécifique en complément des aides transversales auxquelles vous pouvez avoir droit.	https://www.culture.gouv.fr/Aides- demarches/Covid-19-le-ministere-informe-les- professionnels/Covid-19-les-mesures-de-soutien- pour-la-Culture-secteur-par-secteur
	La garantie de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) rend possible l'accès au crédit des entreprises et associations culturelles de tous les secteurs couverts par le ministère de la Culture.	http://www.ifcic.fr/
	Un dispositif de compensation des pertes en billetterie est à l'étude et est en attente d'un accord de la Commission Européenne.	
JEUNESSE dispositifs d'aide spécifique en complément des aides transversales	8 emplois FONJEP Jeunes par département seront financés par l'Etat à hauteur de 7 000 euros par an pendant 3 ans et accessibles aux associations intervenant dans les champs de l'éducation, de l'animation ou de la cohésion sociale qui embauchent des jeunes de 18 à 30 ans (en 2021) dispositif SESAME qui permet d'accompagner les jeunes les plus défavorisés vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers d'encadrement du sport ou de l'animation. Ce dispositif est accessible aux jeunes en difficulté socioprofessionnelle entre 16 et 25 ans. Créations de nouveaux agréments de service civique Fonds de développement pour la Vie Associative (non spécifique à la crise) FDVA1: pour la formation des bénévoles FDVA 2: soutien au fonctionnement et projets associatifs innovants	ddcspp-jsva@allier.gouv.fr
SPORT	-obtenir une aide directe Fonds de solidarité: L'agence nationale du Sport alloue dans le cadre des projets sportifs fédéraux (PSF), des aides aux associations sportives et à la relance de la pratique sportive. Ces aides sont accessibles aux associations affiliées à une fédération sportive agréée (disposant d'un numéro SIRET et RNA).: les Ligues, comités départementaux, CROS, CDOS, CTOS, Associations Profession Sport, groupement d'employeursPass Sport: aide massive à la prise de licence dès 2021,	Accompagnement des associations sportives locales dès 2021 https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/accompagnement-associations-sportives-locales https://lecompteasso.associations.gouv.fr/

	destinée en priorité aux publics les plus fragiles. -dispositif SESAME: pour l'aide à l'insertion des jeunes, accompagnement vers une qualification en vue de l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation Fonds de développement pour la Vie Associative (non spécifique à la crise sanitaire) FDVA1: pour la formation des bénévoles FDVA 2: soutien au fonctionnement et projets associatifs innovants Un dispositif de compensation des pertes en billetterie est à l'étude et est en attente d'un accord de la Commission Européenne.	Ddcspp-jsva@allier.gouv.fr Ddcspp-jsva@allier.gouv.fr
TOURISME	dispositifs d'aide spécifique en complément des aides transversales auxquelles vous pouvez avoir droit : Plateforme en ligne pour vérifier votre éligibilité aux aides qui vous concernent. Le fonds tourisme durable : Soutien pour un projet : couvre une partie des coûts liés à l'émergence, la maturation et la réalisation (ingénierie, investissement) de vos projets. Vous pouvez en bénéficier lorsque vous exercez dans une zone rurale (-20 000 habitants) une activité de restauration ou d'hébergement touristique. Retrouvez l'ensemble des mesures du secteur du tourisme	https://www.plan-tourisme.fr/ Rendez-vous début 2021 sur le site de l'ADEME : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/ https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien- entreprises/plan-soutien-secteur-tourisme
HUMANITAIRE	Mesures pour pallier aux surcoûts liés à la crise COVID 19 Fonds à destination des associations agréées au titre de l'aide alimentaire et de l'inclusion sociale et de la protection des personnes Fonds à destination des associations agréées dans le domaine social, l'hébergement, le parcours vers le logement et l'insertion des personnes vulnérables Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté à destination des associations qui ont pour objet social la lutte contre la pauvreté et qui sont régies par la loi 1901. L'appel à projets se termine le 15 janvier.	Ddcspp-hlppv@allier.gouv.fr (BOP 304) Ddcspp-hlppv@allier.gouv.fr (BOP 177) loic.boissier@allier.gouv.fr